

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de
convocation

06/12/2017

Date
d'affichage
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève (avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Révision loyers Résidence Charles de Gaulle au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle les clauses du bail de location et notamment le paragraphe 4-1, à savoir "au cours de la période triennale, le loyer sera révisé chaque année sur la base des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE".

Après consultation de l'ADIL la variation est de 0.75 %.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte cette augmentation,

Charge Monsieur le Maire de passer les avenants à intervenir.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Gérard BEZERRA.